

● **Mars 1827 :**

AD Rhône, S 1507 : Hauteurs du Rhône  
ADV, 3 S 76 : Hauteurs du Rhône

15 mars 1827 : Le Rhône atteint la cote de 4 m à l'échelle de Beaucaire.

16 et 17 mars : 4,17 m.

● **Mai 1827 :**

AD Rhône, S 1507 : Hauteurs du Rhône  
ADV, 3 S 76 : Hauteurs du Rhône

Perturbations durant le mois de mai.

11 mai 1827 : Le Rhône atteint la cote de 4 m à l'échelle de Beaucaire.

12 mai : 4,25 m.

17 mai : 4 m.

18 mai : 4,41 m.

20 mai : 4 m.

21 mai : 4,92 m.

22 mai : 4,50 m.

23 mai : 4 m.

● **Octobre 1827 :**

VILLARD, Marius, "Météorologie régionale", in *Bulletin de la société d'archéologie et de statistique de la Drôme*, XXII<sup>e</sup> vol., 1889, p. 367-381.

Le 10 octobre, les eaux du Rhône envahissent le territoire d'Avignon et submergent en partie la Camargue. La rivière de l'Ardèche subit également une crue très considérable.

IMBEAUX, M.-E., "La Durance : régime, crues et inondations", in *Annales des Ponts et chaussées*, 7<sup>e</sup> série, tome 3, 1892.

10 octobre 1827 : Petite crue de la Durance et très forte crue du Rhône.

AC Arles, J 65 : Minute d'une lettre du maire d'Arles au préfet des Bouches-du-Rhône

Monsieur le Comte de Villeneuve, préfet des Bouches-du-Rhône

En son hôtel – à Marseille.

Arles, le 12 octobre 1827

"Mr le Comte,

*Une crue subite du Rhône survenue dans la nuit du 9 au 10 du courant et entretenue depuis ce moment par de nouvelles eaux vient de causer à notre territoire des pertes inappréciables.*

*La surveillance que j'ai exercée depuis lors, jointe à celle de la commission centrale, n'a pu nous soustraire à des maux qui pèseront longtemps sur cette ville.*

*Les eaux se sont élevées, d'après les renseignements qui m'ont été fournis, à trois centimètres seulement en dessous de la crue et de l'inondation du 26 mai 1810. Et encore, ce défaut d'élévation ne peut provenir que des nombreuses brèches qui me sont signalées.*

*Il résulte de divers rapports qui me sont survenus que plusieurs brèches ont été pratiquées à nos chaussées par la violence des eaux. La plus considérable paraît être celle que la chaussée*

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



de Montlong éprouva vis-à-vis le domaine de Barbe d'Ase en 1810. Elle a 90 mètres environ de largeur.

Une moins grande et plus près de la ville, les pieds de laquelle je crois à environ 30 mètres. La chute d'eau y est si considérable que l'on vient d'essayer devant moi des moyens de l'arrêter. Un radeau immense a été brisé avant d'être mis en place. Une 3<sup>e</sup> brèche de 15 mètres s'est formée près du domaine de Constantin à 6 lieues en aval.

La crue est si considérable que, sur plusieurs points de notre territoire, les eaux passaient par dessus la couronne de nos chaussées.

D'autres brèches ont été entamées dans toute la longueur jusques à la mer mais les habitants de la campagne menacés dans leurs propriétés ont trouvé dans leur situation déplorable des motifs pour arrêter les fuites à force de travaux. Peut-être eussions-nous obtenu le même résultat si l'on avait plus près de la ville développé les mêmes moyens et le même zèle.

Il est 4 h et les eaux se maintiennent toujours dans leur extrême élévation, malgré les nombreuses brèches qui devraient en diminuer le volume.

Telle est, Monsieur le Comte, l'affreuse position de notre territoire. Notre Camargue ressemble à une vaste mer, et il nous serait difficile de calculer les pertes immenses auxquelles nous sommes destinés.

J'ai l'honneur &c...".

[Note manuscrite du maire : "je viens de donner ces détails de vive voix à M. le sous-préfet"]

AC Arles, 1 J 65 (Inondations du Rhône, 1825-1837)

**Crue d'octobre 1827** : Réquisition des femmes et filles qui exercent la profession de porte-terre

⇒ A cause d'une brèche de la chaussée de Montlong, le Maire d'Arles, 20 octobre 1827

BM Arles, ms 234 (L. Mège)

10 octobre 1827 : Débordement du Rhône à Arles.

AC Arles, Commission centrale des Associations territoriales d'Arles et de Notre-Dame-de-la-Mer, Correspondance, cahier N°20 du 1<sup>er</sup> janvier 1827 au 4 février 1828.

Sur la crue importante de 1827, le cahier des délibérations qui en rapportait le détail fait défaut. On doit s'en rapporter aux nombreux et précis échos figurant dans les copies de lettres, lesquelles par ailleurs méritent d'être signalés et même intégralement citées.

Voir, parmi de nombreux détails, le mode de comblement des "crevasses" occasionnées par les brèches (ici, N°148) et, en général les comptes-rendus très circonstanciés effectués dans les lettres au préfet, le bien connu Comte de Villeneuve, auteur notamment de la fameuse *Statistique des Bouches-du-Rhône en 4 volumes, plus atlas, parue durant ces années.*

**143.** Publier que les travailleurs puissent aller travailler sur la chaussée de la Corrège :

"Arles, le 11 octobre 1827,

Monsieur le Maire,

Nous vous demandons l'autorisation de faire publier à son de trompe que les travailleurs de bonne volonté aient à se rendre de suite sur la chaussée de la Corrège...avec leurs pelles et qu'ils gagneront 2 F 50 c le jour et 2 F 50 c la nuit. Le danger est pressant".

**144.** Prévenir que la Commission Centrale se met en permanence :

"Arles, le 11 octobre 1827,

Monsieur le Maire,

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



*Nous avons l'honneur de vous donner avis, vu la hauteur des eaux du Rhône, que nous avons la plus grande crainte sur la rupture des chaussées et que la Commission Centrale [se référant] de l'art. 36 de la déclaration du 15 mai 1813 va s'établir en permanence dans le lieu de ses séances".*

#### 145. Crue du Rhône

[Lettre au Comte de Villeneuve, préfet des Bouches-du-Rhône]

"Arles, le 11 octobre 1827,

Mr le Comte,

*Notre territoire est menacé des plus grands désastres. Dans la nuit du 9 au 10, le Rhône a crû subitement de 4 mètres. La crue, qui a commencé par les eaux du Gard, se continue par les eaux de la Durance. Elles ont surmonté la chaussée de la Corrège, depuis Trinquetaille jusqu'à la roubine de la Triquette. Elles ont surmonté le chantier des constructions du quartier de la Roquette et inondent dans ce moment le Plan du Bourg. Les chaussées du Trébon tiennent bon. Les dangers sont plus forts qu'ils n'ont été depuis la funeste inondation de 1810 et 1811, n'en prévoyant pas le terme. Nous vous donnons avis pour satisfaire au vœu de l'art. 36 du décret du 15 mai 1813 autant qu'à cause de l'intérêt que vous portez à ce territoire que la Commission centrale est en permanence depuis la nuit dernière dans le lieu de leur séance.*

*Nous aurons l'honneur de vous informer successivement des sinistres qui pourront arriver".*

#### 146. Crue du Rhône. Rupture de chaussée

"Arles, le 12 octobre 1827,

Messieurs les syndics de la Corrège,

*Les malheurs qui pèsent en ce moment sur votre association appellent votre sollicitude et la nôtre. Nous vous prions de vous réunir dans le lieu des séances de la Commission centrale (provisoirement sous le bon plaisir de M. le maire dans la salle du balcon), dimanche 14 du courant à 9 heures précises du matin, pour nous concerter sur les moyens de fermer les ruptures de votre chaussée".*

#### 147. Crue du Rhône. Rupture de chaussée

"Arles, le 12 octobre 1827,

Messieurs les syndics de Montlong,

*Les malheurs qui pèsent en ce moment sur votre association appellent votre sollicitude et la nôtre. Nous vous prions de vous réunir dans le lieu des séances de la Commission centrale (provisoirement sous le bon plaisir de M. le maire dans la salle du balcon), dimanche 14 du courant à 9 heures précises du matin pour nous concerter sur les moyens de fermer les ruptures de votre chaussée".*

#### 148. Crue du Rhône

"Arles, 12 octobre 1827,

Monsieur le Conseiller d'Etat des Bouches-du-Rhône [il s'agit du préfet, comte de Villeneuve]  
Monsieur le comte,

*En vous confirmant notre lettre du 11, il est douloureux pour nous de vous annoncer les désastres que le Rhône cause en ce moment à notre territoire.*

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



*Malgré la surveillance qui commença le 9, les eaux ont surmonté la chaussée de la Corrège depuis Trinquetaille jusqu'à la Cape. Le queirelage<sup>1</sup> a été insuffisant pour arrêter leur impétuosité. Elles ont rompu la chaussée dans la nuit du 10 au 11 sur une longueur d'environ cinquante mètres et se sont frayé un passage dans cette belle partie de la Camargue, où elles coulent en ce moment comme une rivière.*

*Un peu plus bas, le mal a été plus grand, les eaux ont fait une rupture de la chaussée de Montlong dans l'espace compris entre le domaine de la Rougnouse et La Cape : elle a, depuis, 90 jusqu'à 120 de longueur environ (il n'a pas été possible de la mesurer) luy coulent avec violence et ont déjà inondé depuis le domaine de M. Bouchaud jusques à celui de Montlong. Ce désastre a et aura des suites d'autant plus cruelles qu'il a surpris tout le monde, la crue du 9 au 10 ayant élevé les eaux dans une seule nuit de 3 à 4 mètres au-dessus de l'étiage ordinaire.*

*La partie du territoire appelée le Petit Plan du Bourg, là où dit être emplacedée l'écluse du canal d'Arles, est couverte d'eau. Il n'y a pas eu sur ce point rupture de la chaussée mais entrée des eaux par la partie occidentale de la Lice.*

*Les chaussées du Trébon sont intactes, les communications par la route de Saint-Gabriel sont libres.*

*Les dépenses énormes auxquelles les associations de la Camargue seront exposées méritent toute l'attention de l'administration. Nous vous supplions d'exposer à son excellence les besoins pressants et impérieux qui vont peser sur les contribuables de cette partie du territoire d'Arles.*

*Nous nous concertons avec les syndics sur les moyens propres à fermer les ruptures. Des bateaux chargés de pierres seront échoués dans la crevasse pour préparer son terrassement comme il a été pratiqué en 1810, mais ce moyen exige que les eaux baissent, son emploi ne peut être improvisé.*

*Il est remarquable que les ruptures ont eu lieu précisément sur les mêmes points que celles de 1810. Ce qui fait craindre que la nature du terrain qui est un mélange de terre fraîche et de sable s'oppose à la solidité de la chaussée.*

*M. le Maire a pris toutes les précautions que les circonstances exigent pour porter des secours aux domaines inondés : neuf bateaux montés par des marins expérimentés parcourent sur divers points les terrains couverts d'eau où l'on aperçoit plus que les arbres. Jusques à ce que le fleuve soit rentré dans son lit, nous vous instruirons avec exactitude de notre situation".*

## 150. Rupture des chaussées

*"A M. le Conseiller d'Etat Préfet des Bouches-du-Rhône,*

*Arles, le 13 octobre 1827,*

*Monsieur le Comte Préfet,*

*L'inondation de la Camargue est dans l'état décrit dans notre lettre d'hier. Les eaux ont baissé d'un mètre. Les deux ruptures sur la chaussée de la Corrège et sur celle de Montlong sont en ce moment exploitées [sic]. Nous nous flattons que la 1<sup>ère</sup> rupture pourra être fermée sous peu ; la seconde qui est celle de Montlong, vu ses grandes dimensions, ne nous donne pas le même espoir".*

## 151. Rupture des chaussées du Rhône

<sup>1</sup> Queirelage : c'est la forme dérivée du substantif local "queiron" qui désigne des pierres, calcaires en général, dont l'étymologie peut provenir des carrières de Beaucaire, et que des barques transportaient journallement, soit pour la construction, soit pour les travaux publics et le revêtement des digues ou chaussées.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE





"Arles, le 14 octobre 1827,

A M. le Conseiller d'Etat Préfet des Bouches-du-Rhône,

M. le Comte,

*Le Rhône est en baisse. Les ruptures des chaussées de Camargue sont dans le même état qu'hier. Nous nous flattons que la rupture de la chaussée de la Corrège sera fermée aujourd'hui. M. de Jonquières, l'un de nous, est à la tête des travaux.*

*Celle de la chaussée de Montlong ne l'est point encore. On n'a pu que commencer les travaux, la caisse de cette association étant entièrement vuide, attendu que les cotes délibérées ne sont pas en recouvrement. Nous avons recours à vous Mr le Comte et nous vous supplions de disposer en faveur de l'association de Montlong de telle somme que vous pourrez prélever sur les dépenses imprévues du département que nous fixons à 10 000 ou à telle autre somme dont vous pourrez disposer. Nous vous passerons telle garantie pour l'époque du remboursement que vous trouverez convenable et depuis votre réponse, nous provoquerons une délibération de l'association de la chaussée de Montlong. Les nécessités les plus impérieuses nous font recourir à votre bonté".*

#### 154. Brèches de la Corrège et de la chaussée de Montlong

"A Monsieur le Conseiller d'Etat, préfet,

A Arles, le 15 octobre 1827,

Monsieur le Comte,

*La rupture de la chaussée de La Corrège, rive droite du Rhône, est fermée depuis hier ; on s'occupe de celle de la chaussée de Montlong, dont la longueur exactement mesurée est de 112 mètres. Les eaux ont baissé. Le rhonomètre ne marque aujourd'hui que 2 mètres".*

#### 157. Arles Crue du Rhône

"A M. le préfet,

Arles, le 17 octobre 1827,

Monsieur le Comte,

*Nous vous confirmons le contenu de notre lettre du 15 du courant. La brèche de la rupture de la chaussée de la Corrège, rive droite, est fermée et nous nous flattons que celle de la chaussée de Montlong sera fermée aujourd'hui. Le Rhône est à peu près rentré dans son lit. Nous n'avons pas à gémir sur la perte d'un seul individu, mais les pertes sur les propriétés telles que pâturages, terres ensemencées ou prêts à l'être sont immenses [...]"*

#### 160. Porte-terre

"A Monsieur le maire à Arles,

Arles, le 20 octobre 1827,

Monsieur le maire,

*Les syndics de la chaussée de Montlong nous donnent avis par leur lettre du jour que la grande brèche de leur chaussée est dans le plus grand danger de donner passage aux grandes eaux du Rhône, que les portes terre ont refusé leur service attendu la pluie et qu'après la pluie, ils ont désobéi au baile.*

*Ils invoquent l'article 38 du règlement et nous demandent de vous prier de donner une publication à son de trompe dans tous les quartiers de la ville portant que les femmes, filles qui exercent l'état de porte-terre aient à se rendre demain à la pointe du jour à la brèche de la chaussée de Montlong pour y travailler aux ordres du baile qui s'y trouve employé à peine de désobéissance.*

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

*Nous vous transmettons copie de leur lettre et nous vous prions d'ordonner cette publication qui est urgente".*

**161.** A Mr le maire de la ville d'Arles

*"Arles, le 20 octobre 1827,*

*Monsieur le maire,*

*Ensuite de la lettre de MM. les syndics de la chaussée de Montlong dont nous vous avons transmis copie, nous vous prions de nouveau de convoquer le conseil municipal à l'effet de proposer une délibération tendant à demander du secours au gouvernement par l'intermédiaire de M. le préfet, à raison des pertes immenses que le territoire d'Arles éprouve par suite de l'inondation du 10 octobre 1827".*

**162.** A Monsieur Mansa, Inspecteur des chaussées

*"Arles, 22 octobre 1827,*

*Monsieur,*

*D'après la demande de l'association de la chaussée de Montlong, veuillez bien vous rendre mercredi 24 du courant sur la dite chaussée, au point où existe la rupture. Vous y trouverez Messieurs les syndics. Sur leur indications, vous ferez toutes les mensurations et calculs pour établir le devis de la dite chaussée, ou soit la partie à refaire à partir du point où les syndics veulent faire cesser les travaux par économie, le surplus devant être mis en adjudication. Nous vous rappelons que d'après la délibération de cette association du 21 du courant, la chaussée sera doublée sur toute la longueur de la brèche et aura six mètres de couronnement".*

AC Arles, 1 J 65, Procès-verbal de vérification et d'évaluation des pertes occasionnées dans la commune d'Arles par l'inondation du Rhône du 11 octobre 1827, daté du 9 février 1828.

Les évaluations portent sur les quartiers suivants :

Les Ségonnaux de Trébon

Le Petit Plan du Bourg

Méjanès

Grand et Petit Montlong

Albaron [Le Baron]

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| Blé                                  | 991 ½ setiers  |
| Orge                                 | 263 setiers  |
| Avoine                               | 253 setiers  |
| Foin                                 | 2 825 quintaux   |
| Paille                               | 7 850 quintaux   |
| Terres en luzernes                   | 546 sétérées (surface)   |
| Terres ravinées                      | 24 sétérées  |
| Terres ensablées                     | 166 sétérées   |
| Terres sous l'eau                    | 18 sétérées  |
| Levadons dégradés                    | 2 560 mètres   |
| Bois emportés                        | 1 500 gerbes (mesures traditionnelles arlésienne du bois de chauffe) |
| Fumier emporté                       | 308 charrettes   |
| Pommes de terre                      | 150 quintaux   |
| Jardinages détruits (sans précision) |  |
| Pâturages                            | 8820 bêtes à laine [nourriture pour]                                 |
| Bâtiments de mer endommagés          |  |

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

*"Nota : la plupart des pâturages mentionnés au présent état sont encore sous l'eau, les autres ont été gâtés par le séjour que l'eau y a fait de manière qu'on ne peut y introduire les troupeaux sans les exposer à une maladie mortelle connue dans le pays sous le nom de gamure".*

Total des estimations : 114 244 francs

Le 12 mars 1828, le directeur des contributions directes, à Marseille, proposait une réduction de 4 141 francs 91 cent. sur la contribution foncière des victimes de ces dommages, somme accordée par le préfet, le 19 mars 1828.

AC Arles, 1 J 65, Procès verbal de vérification et d'évaluation des pertes occasionnées dans la commune d'Arles par l'inondation du Rhône, 11 octobre 1827.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur







|                 |                       |                   |                      |      |         |   |
|-----------------|-----------------------|-------------------|----------------------|------|---------|---|
| AH              | Cortege               | Ble noyé          | 369 sétiers          | 16.. | 5,904   | même observation que dessus             |
|                 |                       | orge w            | 13. w                | 1.60 | 22.     | id                                      |
|                 |                       | avoine w          | 143. w               | 1.60 | 228.    | id                                      |
|                 |                       | Luzerne           | 136 sétiers          | 30.  | 4,080.  | id                                      |
|                 |                       | paturage          | p. 3740 sétiers      | 5.   | 18,700. | id                                      |
|                 |                       | pré               | "                    | "    | 271     | id                                      |
|                 |                       | foin              | 700 g <sup>2</sup>   | 1.50 | 1,050   | id                                      |
|                 |                       | paille            | 1,230 g <sup>2</sup> | 1.50 | 1,845   | id                                      |
|                 |                       | Cherres ravimées  | 7 sétiers            | 250. | 1,750   | donc s'a 200 l. 2 a 300                 |
|                 |                       | Maison endommagée |                      |      | 100.    | un coin creux plus bas que la fondation |
|                 |                       | Terres sous beau  | 218 sétiers          | 10.  | 2,180   | même observation que dessus             |
|                 |                       | Comer             | 153 charrées         | 8    | 1,224   | id                                      |
| AL              | Grand & petit Montluz | Ble noyé          | 393 sétiers          | 16.  | 6,288   | même observation que dessus             |
|                 |                       | orge w            | 154 w                | 1.60 | 246.    | id                                      |
|                 |                       | avoine            | 124. w               | 1.60 | 198.    | id                                      |
|                 |                       | Luzerne           | 291 sétiers          | 30%. | 8,730   | id                                      |
|                 |                       | paturage          | p. 3600 sétiers      | 5.   | 18,000. | id                                      |
|                 |                       | pré               | "                    | "    | 1,800   | id                                      |
|                 |                       | foin              | 1,310 g <sup>2</sup> | 1.50 | 1,965   | id                                      |
|                 |                       | paille            | 2,620 g <sup>2</sup> | 1.50 | 3,930.  | id                                      |
|                 |                       | Cherres ravimées  | 17 sétiers           | 250. | 4,250   | donc s'a 200 l. 2 a 300.                |
|                 |                       | Terres emallées   | 166 sétiers          | 20.. | 3,320.  |   |
|                 |                       | Herbages ravimés  | 18. sétiers          | 25.  | 450     |   |
|                 |                       | Terres dom.       | 1550 mètres          | 10.. | 15,500. | même observation que dessus             |
| Terre sous beau | 191 sétiers           | 10..              | 1,910.               | id   |         |   |
| Comer           | 112 charrées          | 8                 | 896                  | id   |         |   |

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



AI Albaron

|                 |                |       |       |                                   |
|-----------------|----------------|-------|-------|-----------------------------------|
| Blétons         | 11 f. teliers  | 16    | 1840  | moins observations que de l'autre |
| orge us         | 79 us          | f. 60 | 1842  | us                                |
| avoine us       | 24 us          | f. 60 | 1840  | us                                |
| Luzerne         | 12 teliers     | 30    | 1260  | us                                |
| Paturoge        | p. 920 teliers | f.    | 4,600 | us                                |
| foin            | 209 us         | 1.50  | 60    | us                                |
| herbe sous bois | 17 f. teliers  | 10    | 1710  | us                                |
| fumier          | f. charret     | 8     | 10    | us                                |

  

|                  |                 |  |  |  |
|------------------|-----------------|--|--|--|
| Blé              | 991 f. teliers  |  |  |  |
| orge             | 263 us          |  |  |  |
| avoine           | 213 us          |  |  |  |
| foin             | 2824, quintaux  |  |  |  |
| paillis          | 7850 us         |  |  |  |
| herbe en luzerne | f. 16 teliers   |  |  |  |
| herbe en vigne   | 24 us           |  |  |  |
| us ensemble      | 166 us          |  |  |  |
| us sous bois     | 83 f. us        |  |  |  |
| herbe en vigne   | 78 us           |  |  |  |
| herbe en vigne   | 2860 mètres     |  |  |  |
| herbe en vigne   | 5000 mètres     |  |  |  |
| fumier us        | 308 charrettes  |  |  |  |
| fumier us        | 150 quintaux    |  |  |  |
| herbe en vigne   | herbe en vigne  |  |  |  |
| Paturoge         | f. 8820 teliers |  |  |  |
| Débris de mur    | endommagé       |  |  |  |

100 Albaron

Note. La plupart des paturoges, mentionnés dans les anciens titres, sont encore sous bois. Les autres ont été gagnés par les vignes que l'eau y a fait, domaniales qu'on ne peut y introduire le troupeau sans les exposer à une maladie mortelle. Comme dans le pays sous le nom de fumure.

Cartelle Albaron

Georges Pichard

Emilien

ACHARD, Paul, *Notes chronologiques sur les différentes inondations dont la ville d'Avignon et les lieux environnants ont eu à souffrir*, Avignon, Typ. de F. Seguin aîné, 1873.

11 octobre 1827 : inondation du Rhône occasionnée par une crue phénoménale de l'Ardèche. En huit ou neuf heures, les eaux crurent de 3,75 mètres et marquèrent 6,52 mètres à l'échelle posée en amont du pont Saint-Bénézet. Le 13, les eaux étaient complètement retirées. Une maison de campagne au-dessous des Agassins s'écroula sur le nommé Toussaint Achard, son propriétaire. Un beau terre-neuvier qu'il possédait lui sauva la vie en le dégageant des décombres sous lesquels il se trouvait comme enfoui.

BM Avignon, ms 6464 : fiches Girard sur les inondations à Avignon

Inscriptions donnant la hauteur de l'inondation, mesurée au niveau du sol :

Mur de l'ancien hôpital Saint-Bénézet, 10 octobre 0,22 m

Bords du Rhône, Maison Samuel, 10 octobre 0,75 m

Rue Saint-Michel 1,45 m

[D'après Duhamel, "Les inondations d'Avignon", in *Annales du Vaucluse*, 1887, p.69-71].

AC Avignon, 1 J 7

Arrêté du maire du 16 octobre 1827 au sujet des bois, planches et autres effets qui ont été emportés par l'inondation et qui ont été recueillis par des personnes, enjoignant à ces dernières de rendre ces objets.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE

AC Avignon, 1 J 7, Lettre du maire de Caderousse à celui d'Avignon, 19 octobre 1827.

*"Monsieur le Maire,*

*Une inondation extraordinaire et comme on n'en a pas vue dans cette ville de mémoire d'homme est venue tout à coup envahir notre malheureux pays.*

*Dans la nuit du 9 au 10 de ce mois, les eaux du Rhône augmentèrent avec une telle violence qu'elles franchirent les digues qui entourent la ville et se répandirent comme un torrent, renversant les remparts et une grande partie des maisons.*

*Les habitants, surpris, n'eurent que le temps strictement nécessaire de gagner le haut pour ne pas être engloutis. En moins d'une heure, il y eut dans la ville 10 pans d'eau et 14 dans les quartiers les plus bas. Les cris que poussaient les habitants, le bruit des maisons qui s'écroutaient présentaient un spectacle vraiment déchirant.*

*Plus de cent maisons dans la ville et un pareil nombre de granges dans la campagne sont détruites ou fortement endommagées. L'intérieur de la ville présente partout l'image du désespoir, la plupart des rues sont encombrées des matériaux des maisons écroulées. La situation de la campagne n'est pas moins affligeante. Partout, on voit des traces de cet affreux désastre. Le pauvre est sans asile et la saison rigoureuse va commencer, notre misère est à son comble. Nos maux présents sont à peu près connus, ceux à venir nous font trembler [...]"*  
Le maire de Caderousse implore donc le secours de son confrère d'Avignon.

AD Rhône, S 1507 : Hauteurs du Rhône

ADV, 3 S 76 : Hauteurs du Rhône

10 octobre 1827 : Le Rhône atteint la cote de 5,58 m à l'échelle de Beaucaire.

11 octobre : 6,17 m.

12 octobre : 5,75 m.

ADV, 3 S 485, Tableau des grandes crues du Rhône, 1226-1856, 1857.

10 octobre 1827 : la hauteur des repères au-dessus de l'étiage voisin fut de 6,52 m à Avignon (repère de l'ancienne échelle en face de la maison dite de la Madone à 200 m amont du pont Saint-Bénézet).

10 octobre 1827 : le Rhône atteint 6,24 m à l'échelle de Pont-Saint-Esprit.

11 octobre 1827 : le Rhône atteint la hauteur de 6,17 m à l'échelle de Beaucaire.

Crue de trois jours au-dessus de 5,50 m à Avignon et Beaucaire. Elle sera provoquée par l'Ardèche ; l'échelle de Beaucaire marque 0,67 m le 9 octobre et s'élève à 5,58 m le 10, presque instantanément.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE

